



Communiqué MIF

Offrez-vous le transfert de l'année à la MIF !

Pour préserver au maximum les fruits de l'épargne de ses sociétaires actuels et à venir, répondre à un marché de l'épargne tourmenté, la MIF renforce sa position d'acteur social responsable du monde de l'assurance, en proposant une offre spéciale ouverte à tous du 15 juin au 30 septembre 2010 :

FRAIS SUR VERSEMENTS OFFERTS⁽¹⁾

+

POUR TOUTE OUVERTURE D'UN CONTRAT D'ÉPARGNE MIF : 15 € OFFERTS⁽²⁾

C'est l'occasion ou jamais de transférer son épargne vers un contrat MIF qui bénéficie d'avantages sérieux et d'une performance reconnue.

La performance MIF de 4,50 %⁽³⁾ maintenue entre 2008 et 2009, parmi les meilleures du marché, la sécurité de l'assurance vie en euros et les nombreux autres atouts de ses contrats d'épargne ont permis à la MIF d'être récompensée par un Label d'Excellence de la revue des Dossiers de l'Épargne pour l'ensemble de ses contrats et par un Trophée de Bronze du magazine Le Revenu pour son Compte Épargne Transmission.

(1) Offre valable entre le 15/06/2010 et le 30/09/2010, pour tout versement sur un contrat ouvert pendant la période ou préexistant, hors versements programmés, sauf Compte Retraite. Cachet de la poste faisant foi.

(2) Pour toute ouverture d'un contrat MIF à savoir : Compte Épargne Enfant, Compte Épargne Libre Avenir, Compte Épargne Garantie Intégrale, Compte Épargne Transmission. Offre non cumulable sauf avec la Prime de naissance et la Prime Jeunes Embauchés SNCF. Le versement des 15 € sur le contrat est définitivement acquise après le délai de rétractation et de renonciation.

(3) Nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux.

Contact MIF :

Charlène DEMILLY, Responsable Communication
01.40.03.80.23
charlene.demilly@mifassur.com